

AFFAIRE N° 5. - Dossier d'adjudication concernant la 3ème tranche des travaux d'adduction d'eau de la BRETAGNE

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une étude d'ensemble de l'alimentation en eau de la zone Est de SAINT-DENIS/ LA Bretagne - Domesjod - Chaudron et une partie de Sainie-Cloù de par le captage du premier bras de la Rivière des Plies a été achevée en 1960.

Dès 1961 ont été entreprises:

- dans la partie haute, la réfection du captage et des réparations de la conduite;
- dans la partie basse, la construction du réseau de distribution de Domesjod et du Chaudron, y compris le réservoir R3 du CD 50

En 1963, le Bureau d'Etudes d'Adduction d'Eau de l'E.E.R. produisait un projet pour les réalisations suivantes:

- 1) l'adduction entre le captage et la station de traitement,
- 2) la station de traitement,
- 3) le réservoir d'accumulation R3 du bourg de la Bretagne
- 4) l'adduction-distribution entre R1 et R3 en passant par R2.

Ces deux dernières opérations ainsi que la pose de l'extrémité de la conduite d'adduction entre la sortie de la gorge de montagne et la station de traitement sont actuellement en voie d'achèvement (marché SEGEFO approuvé le 5 Février 1965).

Mais il s'est révélé que ces premiers travaux n'étaient pas suffisants. Et il nous est aujourd'hui conseillé:

- la réfection de l'adduction entre le captage et la sortie de la gorge
- la construction et l'équipement de la station de traitement et du réservoir de tête complétés par l'adduction d'électricité à partir du réseau HT de l'E.E.R.

Par lettre n° 9385/SG du 17 Mars dernier, le Maire a demandé au Service des Ponts et Chaussées d'établir un dossier concernant les derniers travaux en vue d'obtenir une subvention de la Direction Départementale de l'Agriculture (ou du Ministère de l'Intérieur).

Voici tels qu'ils ressortent d'une note technique présentée par le Service des Ponts et Chaussées les caractéristiques des travaux à effectuer.

ADDUCTION

L'adduction entre le captage et la sortie de la gorge viendra doubler la canalisation existante, empruntant donc la même plateforme qui se développe sur 3.150 mètres.

Celle-ci offre généralement une largeur suffisante de 2 M. et plus, mais, en certains endroits elle est encombrée par des brousses; en d'autres, plus localisés elle s'est effondrée du côté de la ravine; sur deux tronçons totalisant environ 100 mètres de longueur sur une longueur de 47 mètres elle passe en tunnel; cette passerelle métallique de 80 mètres de longueur supporte la canalisation existante au-dessus d'une section effondrée.

Les travaux consisteront essentiellement:

- à déblayer la plate-forme;
- à construire, réparer ou surélever des murs de soutènement dans les sections effondrées;
- à élargir les passages trop étroits, notamment les courbes;
- à doubler la passerelle par la construction d'un tronçon de plate-forme à flanc de talus.

Le résultat devra être tel que l'on puisse emprunter ce chemin pour y amener à bras d'homme des éléments de canalisation pesant 300 à 350 Kgs et les poser en pente régulière dans une tranchée de profondeur variable.

La conduite d'un diamètre intérieur égal à 250 MM devra être parfaitement lisse. Il est préférable qu'elle soit en acier, l'emploi du stuc armé d'amiante lors des dernières réparations a été révélateur d'un entretien très coûteux; mais cette canalisation en acier devra comporter un revêtement extérieur anti-corrosif ainsi qu'une protection cathodique.

Les travaux et fournitures, groupés en un seul lot pourront faire l'objet d'une adjudication ouverte à prix unitaires.

Le crédit à prévoir pour cet effet s'élève à 22.800.000 Fcs CFA y compris une somme à valoir de l'ordre de 10 %.

STATION DE TRAITEMENT - RESERVOIR DE TETE - ENERGIE ELECTRIQUE

1°) Station de traitement

L'eau en provenance du "Premier Bras" n'est jamais parfaitement potable; il arrive même qu'elle soit fortement boueuse, de sorte qu'elle ne doit pas être livrée à la consommation sans traitement préalable.

Le projet prévoit à cet effet la construction et l'équipement d'une station comportant les opérations de décantation, filtration et chloration pour une capacité de 2.500 m³/jour ou 30 heures, soit 120 m³/heure.

2°) Réservoir de 200 m3

Un réservoir de tête d'une capacité de 200 m3 destiné à la distribution de secteur situé en amont du bourg de la Boulogne servira également de volant entre les branches de la distribution et la production de la station. Accolé à cette dernière de façon à constituer un ensemble, il sera en béton armé de forme cylindrique avec 4,00 m. de diamètre intérieur pour une hauteur de 4,00 mètres. De la salle de commande de la station de station de traitement on devra pouvoir accéder à la cave par une passerelle et par une échelle, descendre dans la fosse qui se trouvera à une profondeur de 4,00 sous le sol de la dalle.

3°) Energie électrique

Les besoins en énergie électrique pour le fonctionnement de la station rendent nécessaire de la doter d'un réseau particulier raccordé à celui haute tension de l'E.E.R. au bourg de la Boulogne à une distance de 1.400 mètres environ.

Il faudra prévoir à cet effet:

- un branchement H.T.
- une ligne aérienne sur poteaux béton
- un poste de transformation
- un raccordement basse tension à partir duquel sera alimenté l'équipement électrique de la station de traitement.

- SITUATION -

La station de traitement et le réservoir seront implantés à proximité du chemin d'accès au captage, à l'altitude moyenne de 355 mètres sur un terrain en forme de quadrilatère d'une superficie approximative de 1255 mètres carrés. Dans son angle Nord sera également implanté le poste de transformation.

Ce terrain déjà réservé, devra toutefois être acquis par la Commune de Saint-Denis avant le commencement des travaux.

- CREDIT -

Les travaux des fourchettes concernant cet ensemble pourront faire l'objet d'un concours en trois lots d'une valeur totale de 51,5 millions de Frs CFA se décomposant comme suit:

- pour le premier lot	20.750.000	Fr	Cla
- pour le 2ème lot	4.250.000	-	-
- pour le 3ème lot	20.171.500	-	-
Total ...	45.171.500	-	45.171.500

à quoi il faut ajouter:

pour acquisition de terrain	1.650.000	
en somme à valeur globale	<u>4.450.000</u>	<u>6.100.000</u>

TOTAL: 51.271.500 Frs Cl

Le crédit total à prévoir pour l'achèvement du programme d'assainissement en eau potable de la Bretagne s'élève donc à :

22.850.000 + 51.271.500 = 74.121.500 Frs CFA

Ceci exposé, Mesdames et Messieurs, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 Juillet dernier dans mon bureau sous la présidence de M. REYDELLET, cette importante question a été examinée par une Commission composée de plusieurs membres du Conseil Municipal, de deux représentants de l'E.E.R., de M. NAVARRE, Ingénieur subdivisionnaire et de MM. RIEUL et CHAFFARDON, représentant le génie rural.

MM. SCHARLY et SERRES ont fait observer qu'en plus du programme des travaux d'un montant actuel de 74.121.500 Frs CFA établi par le Service de l'Équipement il convenait de prévoir un crédit supplémentaire de 25.000.000 de Frs CFA pour des travaux de construction de différentes antennes devant desservir les secteurs de la Bretagne (Bellevue) de Moulins, du Bois de Nèfles et du Chaudron.

En définitive, c'est une masse de travaux s'élevant à 100.000.000 de Frs CFA dont le financement ne peut être assuré que par des subventions et par l'emprunt.

Mesdames et Messieurs, il est donc indispensable d'adresser une demande de subvention au Ministère de l'Intérieur ou à celui de l'Équipement et d'alerter immédiatement, vu l'urgence, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Centrale de Coopération Économique dont l'une suivant la nouvelle compétence désormais limitée pourra nous accorder son concours.

Je mets la question aux voix.

Ces travaux sont urgents.

Qu'il soit permis au Maire de Saint-Denis de regretter que les premières études n'aient pas été suffisamment poussées pour que cette adduction d'eau soit satisfaisante.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation difficile dont il convient de sortir rapidement. /.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs en ce qui concerne le dossier n° 4, l'E.E.R. nous demande une augmentation du prix du m³ d'eau. Je dois dire que la mise en route d'une nouvelle usine augmente considérablement les frais généraux de cette Société.

M. REYDELLET. - L'E.E.R. nous demande cette augmentation pour faire face au déficit de 4.000.000 de Frs C.F.A. qu'elle aura très probablement à supporter son compte d'exploitation de 1957. D'autre part, l'emprunt de 100.000.000 de Frs C.F.A. qu'elle nous demande de contracter auprès de la C.C.C.E. est indispensable pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la Bretagne. Il faut reconnaître que les frais de gestion sont énormes car tous les jours il nous est demandé une extension du réseau de distribution, d'où une augmentation de la consommation.

M. BÉDIER. - Plus la consommation d'eau augmente, plus l'E.E.R. perçoit de l'argent...

LE MAIRE. - Je pense que la question peut être renvoyée devant la Commission du Budget dont le Président est notre collègue RIVIERE car, à mon avis, cette augmentation ne peut avoir effet qu'à partir du mois d'Octobre.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition du Maire.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne le dossier n° 5, pour ma part, je regrette qu'on ait pas attiré l'attention du Maire et du Conseil Municipal sur les conséquences de ces premiers travaux qui ont été faits.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'approuver le dossier qui vous est soumis.

Adopté à l'unanimité.